

Règlement TRJV 2016

1 - Objectifs :

1-1 - Organiser une compétition adaptée aux capacités physiques des jeunes et créer une émulation permettant de traduire le travail effectué dans les clubs où il existe une activité "VTT JEUNES".

1-2 - Permettre à l'issue de plusieurs épreuves un classement des jeunes et des clubs.

2 - Obligations Fédérales :

2-0 Un Président du jury sera désigné par la CRCA sur chaque épreuve.

2-1 - Les compétitions devront être contrôlées par un club affilié à la FFC et figurer au calendrier officiel du Comité de Bretagne.

2-2 - Un délai minimum de 15 jours si possible entre deux compétitions du TRJV devra être respecté, pour éviter, une saturation précoce.

2-3 - Aucun droit d'engagement ne sera prélevé par le Comité de Bretagne pour les Catégories Poussins à Benjamins

2-4 Pour les Catégories Minimales et Cadets il y aura reversement au Comité de Bretagne.

- Le reversement est de 5€ par pilote minime et cadet.
- Le comité de Bretagne ristournera 1.15€ par pilote.

3 - Le Concurrent

3-1 - Les concurrents devront obligatoirement être munis d'une licence FFC « jeune », avec un certificat médical de non contre indication, d'une licence accueil ou d'une carte à la journée accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an et une autorisation parentale signée par un des parents ; ainsi que d'une autorisation d'évacuer vers l'hôpital en l'absence des représentants légaux.

4- Catégories

4-1 - Les épreuves accueilleront les catégories suivantes (âge dans l'année) :

Poussins : âge (7-8 ans)

Pupilles : âge (9-10 ans)

Benjamins : âge (11-12 ans)

Minimes : âge (13-14 ans)

Cadets : âge (15-16 ans)

5 - Le Matériel

5-1 - L'état des VTT pourra être vérifié (freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc...) par un arbitre, ou un responsable de la compétition avant le départ.

5-2 Un VTT ne présentant pas toutes les normes de sécurité, ne pourra être admis à prendre le départ de l'épreuve.

5-3 L'état du matériel est sous la responsabilité de son utilisateur.

5-4 Les cornes sont interdites durant toutes les épreuves de TRJV ainsi que les épreuves qualificatives.

6 – Equipement du concurrent

6-1 - Le port du casque à calotte rigide de taille adaptée ainsi que de gants longs, est obligatoire pour les épreuves.

6-2 - Le port d'une tenue de type descente (casque intégral, gants et pantalons longs, genouillères, coudières protection dorsale) est conseillé pour les spéciales chronométrées, excepté pour la catégorie poussin ou le casque intégral n'est pas forcément utile.

6-3 - Le port de protège-tibias est fortement conseillé en trial.

6-4 - Interdiction des caméras embarquées pendant les essais et la course pour toutes les disciplines (comme règlement UCI)

7 - Plaques de guidon

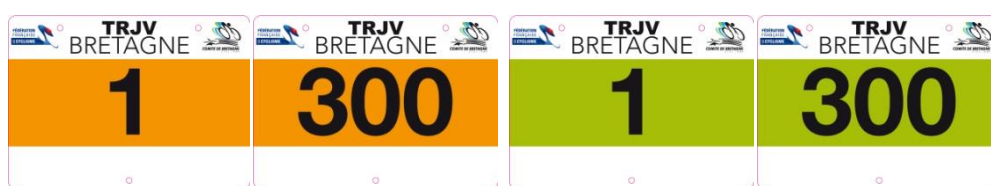
7-1- En cas de plaque illisible ou non-conforme un concurrent peut se voir refuser le départ d'une épreuve.

7-2 - Les plaques de cadre et dossards restent à la charge des clubs.

7-3 – Pour la saison 2016 le Comité de Bretagne de Cyclisme finance l'achat des plaques et Dossards, la plaque et dossards sera vendu 1.50€ le paiement se fera directement par le compte club, le comité de Bretagne fera suivre un facture au club.

7-4 – Les plaques de cadres et dossards de la catégorie Poussins à Cadets seront comme suit :

Poussins



Pupilles

Benjamins



Minimes

Cadets



8 – Engagements

8-0- Pour la saison 2016 Le montant de l'engagement est de 5€.

8-1 – Les engagements sont réglés directement à l'organisateur le jour de la compétition.

8-2 – Les frais d'engagement seront également dus pour les coureurs absents non excusés.

8-3 Afin de favoriser le bon déroulement des épreuves, chaque club engageant des pilotes doit impérativement proposer un Arbitre Club ou régional et ou un aide arbitre par tranche de 5 coureurs inscrits.

8-4. Les noms des Arbitres bénévoles ou personnes doivent obligatoirement être transmis au club organisateur.

Secrétariat de course :

Au delà du collège d'arbitres, un secrétariat de course devra être mis à disposition par l'organisateur.

Ce secrétariat officiera sous l'égide du responsable TRJV.

Ce secrétariat sera composé de 4 personnes pour les épreuves de spéciales chronométrées, de trial, de XCE et d'orientation. Pour les épreuves de XC, une seule personne suffira.

Les personnes désignées par l'organisateur devront être au fait du règlement TRJV et compétentes en matière d'informatique.

Ce pool de 4 personnes pourra être complété ou remplacé par des personnes extérieures au club.

9 - Organisation de la journée:

9-1 - L'organisateur devra associer deux épreuves parmi : cross-country, trial, spéciale chronométrée, orientation, xc eliminator ou bien deux même épreuves.

9-2 – La compétition est organisée sur une journée complète, à partir de 9h00 départ de la première épreuve jusqu'à la remise des récompenses.

9-3 - Les concurrents ont obligation de participer aux 2 épreuves pour être classés.

9-4 - Les concurrents recevront un numéro de plaque ainsi qu'un dossard pour l'année, seul le responsable de la section VTT où le président du club est autorisé à faire la demande au Responsable TRJV Bretagne, La numérotation sera faite en fonction de la demande.

9-5 - Un abandon justifié entre les deux épreuves entraîne un classement sur une seule épreuve disputée.

9-6 - Un abandon sur blessure ou incident mécanique pendant une course devra être signalé auprès d'un commissaire, le concurrent sera classé.

9-7 - Le changement de vélo est strictement interdit pendant le déroulement de la manche.

Seul le collège des commissaires est habilité à trancher sur cette décision à condition que le concurrent utilise un autre vélo de même taille et prouve son impossibilité à réparer.

Le changement de roue est interdit pendant le déroulement de l'épreuve, il est toléré entre deux épreuves. La présence de cornes sur les vélos est interdite pendant les épreuves et reconnaissances.

9-8 - Les épreuves se dérouleront par catégorie.

9-9 - Un poste de ravitaillement (au minimum de l'eau), devra être mis à la disposition des compétiteurs.

10 - Sécurité :

L'organisateur devra prévoir un dispositif de secours adapté à minima une équipe de secouristes diplômés, un poste de secours sur les lieux de compétitions selon les prescriptions de la circulaire du 25 mai 2004 et le règlement FFC du dispositif de secours.

11- Les parcours :

11-1 - Les parcours devront répondre en premier lieu à un souci de sécurité.

11-2 - Les passages dangereux dans tous les cas, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à éviter.

11-3 - Les parcours devront être validés dans la mesure du possible, par le Président du jury.

12 - Cross-Country

12-1 - Le parcours sera aménagé, au besoin, sous forme de boucles, avec un balisage très soigné pour éviter les erreurs. **Avoir dans la mesure du possible un circuit identique poussins et pupilles, et un circuit benjamins, minimes, cadets ce qui facilitera les reconnaissances.**

12-2 - La longueur et le temps de course ne devront pas dépasser :

Une longueur de 3 km, soit un temps de course de 10 à 15 minutes pour les poussins.

Une longueur de 4 km, soit un temps de course de 15 à 20 minutes pour les pupilles.

Une longueur de 6 km, soit un temps de course de 20 à 30 minutes pour les benjamins.

Une longueur de 8 km, soit un temps de course de 30 à 40 minutes pour les minimes.

Une longueur de 10 km, soit un temps de course de 35 à 45 minutes pour les cadets.

Le président de jury se laisse la possibilité de réduire d'un tour au premier passage.

12-3 - La grille de départ XC sera établie pour toutes les catégories, en tenant compte du classement général en cours. Pour la première manche, la mise en grille se fera selon le classement de l'épreuve du matin qui sera trial ou DH. 20 concurrents maximum par ligne, chaque ligne espacée de 2 mètres et matérialisée au sol avec un départ dégagé au maximum pour éviter tout risque de bouchon et donner à chacun sa chance (la zone de départ sera rubalisée sur une longueur de 100 mètres de chaque côté. **La zone de départ sera si possible extérieure au circuit, ou en parallèle.**

12-4 - Il est interdit de courir auprès des coureurs sur l'ensemble du parcours sous peine de sanction à la discrétion du président de jury.

12-5 - Pour éviter un effort trop violent sans préparation, il sera effectué un tour de reconnaissance derrière un ouvreuse.

12-6 - La course se termine après l'arrivée du premier. Le classement se fait au nombre de tours parcourus dans l'ordre des arrivées.

12-7 - Sur ennui mécanique le concurrent rejoindra la ligne d'arrivée avec son vélo à pied, dans le sens de la course et attendra si besoin l'arrivée du premier pour être classé.

12-8 - Une assistance (limitée aux catégories poussins, pupilles) est tolérée pour sauts ou blocage de chaîne.

12-9 - La zone d'arrivée devra être dégagée et rubalisée de chaque côtés sur une longueur de 50 mètres, assez large pour permettre aux concurrents de disputer les places jusqu'à la ligne et permettre aux commissaires de juger l'arrivée sans ambiguïté. **Il est demandé aux parents d'attendre la fin de course de tous les pilotes avant de venir sur la ligne d'arrivée, afin de ne pas gêner les pointeurs.**

12-10 - Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant la grille 1.

13 - Spéciale Chronométrée.

13-1 - Le tracé (en légère pente descente sans aucun portage) ne doit présenter aucun piège, tout en privilégiant des capacités de pilotage au dépend de la vitesse pure.

13-2 - Le temps du parcours ne devra pas être inférieur à :

- 35 secondes pour les catégories Cadets et Minimes pour un maximum de 2 minutes

- 25 secondes pour les autres catégories pour un maximum de 1 minute, et permettre un minimum de deux passages.

13-3 - Les départs sont donnés par catégorie avec un écart variable en fonction du nombre d'inscrits par catégorie au choix des commissaires.

13-4 –Deux manches par épreuve, le temps de la meilleure sera pris en compte pour le classement

13-5 - Pénalité de 30 secondes pour le concurrent qui délibérément gêne le concurrent qui le suit.

13-6 - Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant la grille 1.

13-7- **Une** pastille pourra être posée sur la plaque pour valider la reconnaissance de la piste avant le premier départ. L'organisateur doit fournir le matériel nécessaire et se charger de l'apposer à partir de 8h30.

13-8- Le départ devra s'effectuer avec un pied au sol.

13-9- Dans le cas d'une sortie de piste le coureur devra repartir de l'endroit où il est sorti pour poursuivre sa descente.

13-10- Une fois que l'axe de la roue avant du vélo a franchi la ligne de départ, le coureur ne peut redemander à reprendre le départ, sauf si il a été vraiment gêné par le coureur qui le précède ou en cas de problème de chronométrage. Si le pilote part avant le TOP départ, sa descente sera annulée et il ne pourra prétendre à un nouveau départ.

14 – Trial TRJV

1 - DÉFINITION

1.1- Le Comité de Bretagne de cyclisme met en place un règlement VTT Trial TRJV.

Celui-ci peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial, au niveau régional pour le TRJV.

11.2- Ce règlement n'est pas utilisable, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.

2- CARACTERISTIQUES

2.1- Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes.

2.2- Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

3 - EQUIPEMENT

3.1 - Le VTT Trial TRJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.

Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues de 18 à 29 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo (voir articles 9.1, 9.2 et 9.3).

3.2 - Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves.

3.3- Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.

Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.

4 - ORDRE DE PASSAGE

4.1 - L'ordre de passage des clubs sera déterminé par l'organisateur et le Président du jury.

4.2- Les concurrents effectueront leurs rotations par catégorie sous la responsabilité d'un cadre technique de leur club suivant l'ordre préalablement établi par l'organisateur et le Président du jury.

5 - CARTON DE POINTAGE

5.1- Les cartons de pointage seront remis au chef d'équipe sur chaque zone, celui-ci inscrira sur chaque carton le nom et le numéro du pilote.

5.2- L'ordre de passage des coureurs de chaque équipe est donné au responsable de la zone après la reconnaissance par le responsable de l'équipe.

6 - FORMAT DE COURSE

6.1- Le VTT Trial TRJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Si arrêt de course pour un pilote, pour raison mécanique ou physique, cela devra être vérifié et validé par le président du collège des arbitres. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

6.2- Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone excepté pour les poussins ou l'éducateur est autorisé à conseiller le pilote. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

7 - ZONES

7.1 - Présentation

Le VTT Trial TRJV consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrain, naturelles ou artificielles, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées

de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts. Dans chaque zone, des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués.

Maximum 5 points acquis au départ (si passage de 4 portes au minimum, voir article 13.10).

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

7.2 - Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré et sorti de la zone dès que l'axe de la deuxième roue franchit la ligne de départ / arrivée.

7.3 - Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges:** 10 points, 1 porte par zone (10 pts)

- **Flèches bleues :** 5 points, 3 portes par zone (15 pts)

- **Flèches vertes:** 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes de couleur jaune sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

7.4 - Temps de référence par zone, Le pilote dispose d'un temps de 2mn déterminé par la direction de course pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans le temps imparti mais perdra ses bonifications. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la zone sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

8- DÉCOMPTE DES POINTS

8.1- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important :

Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte, les points de cette porte ne sont pas comptés et il prend une pénalité.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte. **Axe de roue arrière**

Tant que la porte n'est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés sauf si il y a eu un appui.

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications.

Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou un obstacle : le pilote prendra 2 pénalités

Chute, au sol ou sur un obstacle : le pilote prendra 2 pénalités

9- ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

9.1- Arrêt du comptage des points = sortie de zone

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vtt
- Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une sortie de zone
- Tenir le vélo autrement que par le guidon ou la potence lorsqu'il y a un appui.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Lorsque les portes ne sont pas franchies dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti :

Dans toutes les situations ci- dessus notées, Le pilote **sort de la zone et** conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais perd tous ses points de bonification.

10- BONIFICATIONS

10.1- Chaque concurrent possède à l'entrée de chaque zone un capital de 5 points de bonification.

10.2- Ce capital sera réduit à chaque fois qu'il prendra un appui lors du franchissement des portes ou à l'intérieur de la zone.

10.3- Le pilote doit franchir au moins quatre portes de son choix pour avoir la bonification, ou tenter de la franchir passage de l'axe roue avant dans la porte

Franchissement de la zone sans aucun appui : 5 points de bonification

Franchissement de la zone avec 1 appui : 4 points de bonification

Franchissement de la zone avec 2 appuis : 3 points de bonification

Franchissement de la zone avec 3 appuis : 2 points de bonification

Franchissement de la zone avec 4 appuis : 1 point de bonification

Franchissement de la zone avec 5 appuis : 0 point de bonification

10.4- Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification mais ne marque pas les points de la porte

11- LES APPUIS :

11.1- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites est pénalisable.

11.2- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.

11.3- Il est permis de tourner le pied sur place.

11.4- Appui d'une pédale sur le sol ou sur l'obstacle sans mouvement du vélo.

En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti, le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone.

Il conservera les points acquis dans les portes.

Le maximum de points acquis par zone est donc de 36, bonus compris.

12-RECONNAISSANCE DES ZONES

12.1- Par clubs ou catégories engagés à l'épreuve uniquement. Les reconnaissances se font uniquement à pied.

13 - INCIDENT MÉCANIQUE

13.1- En cas d'incident mécanique dans la zone et impossibilité de réparer sans aide le pilote sortira de la zone en gardant les points des portes franchies avec succès.

Il marquera les bonifications au prorata de pieds posés, et du nombre de portes franchies minimum 4 portes pour prétendre aux bonifications.

14- APPUI PASSAGE PORTE

14.1- Appui= Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

15- RÉCLAMATION

15.1- L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

16- CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL

16.1- Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport à la meilleure bonification obtenue, puis la deuxième bonification, la 3^{ème}, la 4^{ème}.

En cas de nouvelle égalité, les coureurs seront classés ex aequo et marqueront les points correspondant à leur place.

17 - RÉCLAMATIONS

17.1 - Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 15 minutes après l'arrivée du coureur concerné par le chef d'équipe du club.

17.2 - Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le chef d'équipe du club concerné dans un délai de 15 minutes après parution des résultats.

17.3 - Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent et son chef d'équipe mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

17.4 - Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

18- RECONNAISSANCE DES PARCOURS

18.1 - Lors des reconnaissances officielles des parcours (relais, cross-country, descente), les coureurs ainsi que leur encadrement doivent obligatoirement porter les plaques de guidon fournies par les organisateurs. Les personnes non munies de ces plaques de guidon ne pourront pas accéder aux parcours pendant les reconnaissances officielles.

18.2-reconnaissance des zones :

Par clubs ou catégories engagés à l'épreuve uniquement. Les reconnaissances se font uniquement à pied.

19- MODIFICATION DU RÉGLEMENT

19.1- Le collège des arbitres, en relation avec les représentants de la Commission Nationale de Vélo Tout Terrain, la Direction Technique Nationale et la commission Régionale de Bretagne peut apporter les modifications qu'il juge nécessaires au présent règlement selon les cas de figure rencontrés.

15-Orientation

* Pour les poussins une épreuve d'initiation à l'orientation sera proposée pour le matin et une épreuve de Cross-Country ou XCE pour l'après-midi.

*Pour les cadets l'épreuve de la journée sera celle qui aura lieu au TFJV 2015.

15-1-CARACTÉRISTIQUES

Il s'agit d'une épreuve individuelle (par dérogation, les pupilles et benjamins pourront rouler par 2 ou 3). Dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées suivant les différentes catégories

15-2- ÉQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Un porte carte orientable fixé sur le cintre est fortement conseillé.

15-3-CATEGORIES

PUPILLES, BENJAMINS - MINIMES – CADETS

15-4- Composition et matériel :

15-4-1- Chaque concurrent disposera :

- d'une carte sur laquelle figureront des points signalant les balises à retrouver.

Seules les balises à poinçonner par (l'équipe) ou le pilote devront être mentionnées sur la carte de l'équipe. Il y aura donc plus de balises sur le terrain que sur la carte d'une (équipe). Les balises pourront être placées en nids (groupement de balises sur une zone avec au moins 250 m de distance entre chacune). L'échelle des cartes ne pourra être supérieur au 1/25 000ème et pourra pour en faciliter la lecture être d'une échelle inférieur.

Un sens de rotation peut-être demandé pour faciliter les départs échelonnés dans une même catégorie.

D'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

Pensez à vérifier que chaque (équipe) ou pilote parte avec une montre ou un chronomètre.

15-5- Fléchage :

Le parcours sera sécurisé: panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins « non conformes » au tracé. Les balises seront munies d'un moyen de pointage facilement reconnaissable par l'organisateur (pinces, ou autres)

- But :

Il s'agit d'une course au score dans laquelle il faut retrouver les balises mentionnées sur la carte

. Le nombre de balises à retrouver pourra se situer entre :

**pupilles : < 30 minutes, soit 6 à 7 Km ; 3 à 5 balises* 30 points/5 balises

**benjamins : < 40 minutes, soit 6 à 7 Km ; 5 à 8 balises* 52 points/8 balises

** minimes cadets : < 60 minutes, soit 8 à 9 Km ; 7 à 10 balises* 55 points/10 balises

* les balises peuvent être identiques pour des catégories différentes

15-6-Balises

Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

15-7 Ordre de départ :

Dans l'ordre du classement général en cours, toutes les 30 secondes.

Rappel : Des contrôles seront effectués tout au long de l'épreuve et, en cas de non-respect, des pénalités en temps seront attribuées.

Durée de l'épreuve :

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours, elle sera communiquée au briefing d'avant épreuve.

15-8- Classement :

Il sera basé sur :

- l'addition des points affectés au total des balises pointées par le concurrent.
- Pour les pupilles un classement sera effectué pour la journée. Chaque participant recevra 100 points au classement général.
- les pénalités éventuelles.

En cas d'ex aequo, le nombre de points obtenus avant une éventuelle pénalisation, puis le temps départageront les concurrents.

15-9- Pénalités ou sanctions :

En cas de dépassement du temps de d'épreuve théorique imparti, l'équipe ou le pilote sera pénalisée de 2 points, par tranche de 2 minutes de retard.

La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après la dernière équipe ou le pilote classé dans les règles.

15-10-CONTRÔLE

Un groupe neutre de contrôleurs officiels sera mis en place par le comité d'organisation, il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve pour l'ensemble des catégories.

Toute communication faisant appel à des moyens techniques entre les coureurs est strictement interdite.

Toute forme de communication avec l'encadrement, les concurrents des autres catégories et les personnes externes à l'organisation sont strictement interdites, comme est interdite l'utilisation de téléphone portable, GPS et autre

16- XC Eliminator (à enrichir)

16-1- Une qualification sera organisée par un chrono sur un tour d'environ 30 à 60 secondes.

16-2- Ensuite des manches par 4 environ seront établies (le positionnement se fera au départ suivant le temps des qualifications). Les 2 premiers seront qualifiés et rencontreront les autres premiers et deuxièmes jusqu'aux finales. Les 3 et 4èmes rencontreront les autres 3 et 4èmes jusqu'aux finales pour obtenir un classement complet.

Avec 32 pilotes chacun fera en plus du chrono 4 manches.

17- Classement de la journée

17-1- Les classements de la journée sont assurés par le responsable TRJV Bretagne.

17-2- Il sera établi un classement général combiné de la journée pour les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie qui recevront des coupes ou des médailles, sans oublier de récompenser tous les participants.

17-3- Ce classement prendra en compte les coureurs des comités extérieurs pour ce jour.

17-4- La meilleure place de la dernière épreuve disputée départagera les ex aequo pour le protocole.

17-5- Le classement combiné de la journée ne pouvant être garantie le soir même.

17-6- Seul le classement des trois premiers garçons et filles seront validés. (Protocole)

18 – Classement général TRJV

18-1- Le classement général du TRJV est assuré par le responsable TRJV Bretagne et ne prendra en compte que les licenciés FFC bretons.

18-2 - Un classement général (ne pouvant être garantie le soir même de l'épreuve) des concurrents sera établi par catégorie pendant la durée du Trophée.

18-3- Les organisateurs ont obligation de classer tous les concurrents qui participent.

18-4 - Le classement se fait par addition des points des épreuves du Trophée Régional des Jeunes Vététistes.

18-5 - Le classement s'établit du plus grand nombre de points au plus petit.

18-6 - Les filles seront classées dans le classement scratch de chaque épreuve et du classement général scratch avec les garçons.

18-7 - (Pour le classement général 2016 une épreuve de XC, DH, Trial, Orientation sera décomptée (la plus mauvaise), LA MANCHE de la finale ne pourra pas être décomptée.)

18-8 - En cas d'égalité sur le général, la dernière épreuve de la manche de la finale sera pris en compte pour le départage.

18-9- A l'issue du Trophée le premier ou la première de chaque catégorie de poussins à cadets recevra un maillot intitulé Vainqueur du Trophée Régional du Jeunes Vététiste, les deuxièmes et troisièmes recevront une Médaille ou une coupe.

18-10-Les concurrents des comités extérieurs ne pourront prendre part dans le classement général.

19 - Réclamations

Les réclamations devront être présentées par écrit et jointes d'un chèque de 50 euros à l'ordre du comité de Bretagne au Président du jury dans un délai de 30 minutes après l'arrivée ou la publication des résultats provisoires. **Elles devront être présentées par le chef d'équipe.**

20- Grille de points

Grille de points 1 : **200**

PLACE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	200	190	181	173	166	160	155	150	145	140
1	136	132	128	124	120	116	112	108	104	100
2	98	96	94	92	90	88	86	84	82	80
3	79	78	77	76	75	74	73	72	71	70
4	69	68	67	66	65	64	63	62	61	60
5	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50
6	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40
7	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30
8	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20
9	19	18	17	16	15	14	13	12	11	11
10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	9
11	8	8	8	8	8	7	7	7	7	7
12	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5
13	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3
14	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1